



**Comité Syndical
extraordinaire
du 5 février 2019**

A l'ordre du jour

Présentation du Syndicat du moyen Adour landais (SIMAL)

Election du Président

Election des Vice-Présidents

Election des membres du bureau

Désignation des membres de la commission des marchés

**110 km
d'Adour**

84 communes

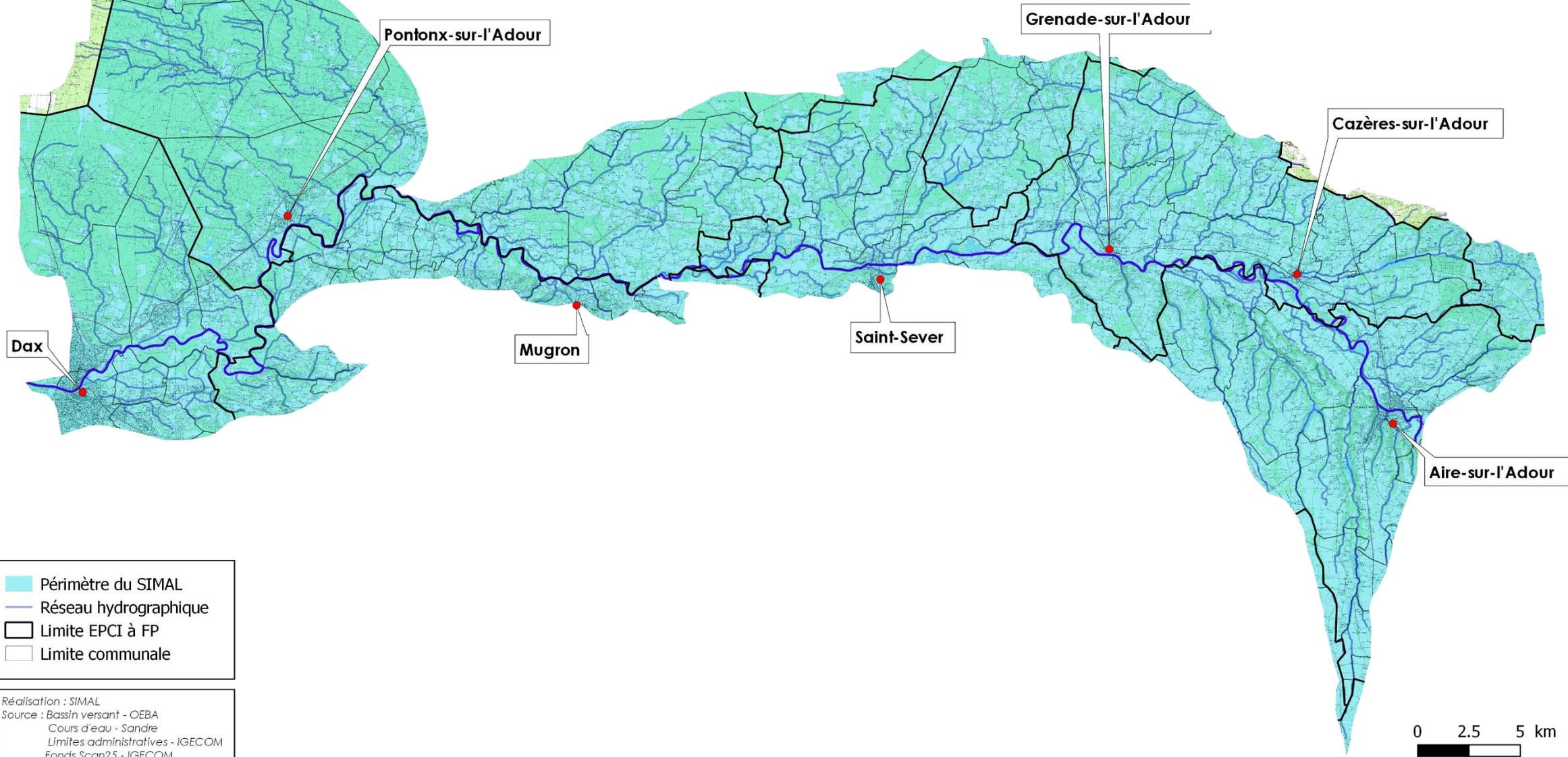
**160 km d'affluents
principaux**

**1100 km d'affluents
secondaires**

9 EPCI

- CdC du Bas Armagnac
- CdC des Luys en Béarn
- CdC d'Aire sur l'Adour
- CdC du Pays Grenadois
- CdC Chalosse Tursan
- Mont de Marsan
Agglomération
- CdC Terres de Chalosse
CdC Pays Tarusate
- Agglomération du Grand Dax

Le périmètre global



Le fonctionnement du SiMAL

Les 9 EPCI

nomment en fonction

- *Linéaire de berge Adour*
- *Linéaire de berge Affluents*
- *Population*
- *Superficie*
- *Potentiel financier-fiscal*
- *1 ≥ Délégué(s) par EPCI ≤ 7*

pour les communes ne disposant pas de délégués sont nommés

Les délégués : 42



- Ils composent le **comité syndical**

- *Prise de délibérations*
- *Vote du budget*
- *Election du Président*
- *Définit les orientations du syndicat ...*



Les référents : 42



- Ils sont invités aux comités syndicaux à titre informatif
- Ils permettent de maintenir un **lien avec l'ensemble des communes du territoire**



Les compétences obligatoires

- **En matière de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques :**
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et milieux aquatiques associés ;
 - L'accompagnement, l'amélioration et la restauration de la dynamique fluviale ;
 - La gestion de la végétation, la lutte contre l'instabilité de berge ;
 - La mise en œuvre de plantations d'essences locales adaptées ;
 - L'enlèvement des embâcles...;
- **En matière de préservation des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant :**
 - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux d'aménagement ;
 - La restauration d'habitats piscicoles ;
 - La préservation des espèces protégées et la lutte contre les espèces végétales envahissantes,
- **De contribuer à la réalisation des actions suivantes :**
 - L'élaboration de supports pédagogiques ou de communication
 - La mise en œuvre de démarches de définition d'objectifs ou de programmes de gestion spécifiques ;
- **En matière de gestion de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée et durable des cours d'eau dont il a la charge, et dans ce cadre :**
 - D'avoir un rôle d'animation, de coordination et de sensibilisation sur le territoire, auprès du grand public ;
 - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études d'acquisition de connaissances et de diagnostic sur les cours d'eau ...;

Les compétences optionnelles

- **En matière de mise en valeur des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant :**
 - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux d'aménagement visant à contribuer à la valorisation des sites associés à l'hydrosystème Adour et son bassin versant, présentant un intérêt patrimonial (naturel, paysager, culturel, architectural, de loisirs) ;
 - La conception d'itinéraires de découverte ;
 - L'aménagement de sentiers, de sites, et de points d'accès au fleuve à usage de loisirs ;

Nos actions en image



Entretien de la végétation



Protection de berge



Restauration d'habitats
piscicoles



Dégagement d'embâcles



Aménagement du Sentier
de l'Adour



Aménagement de
l'itinéraire nautique de
l'Adour



Animation grand public



Montage de projets
pédagogiques avec
établissements scolaires



Michaël DUPUY

Technicien rivière

06.74.54.37.84



Alice TASTET

Chargée de mission Sentier /
Itinéraire nautique / Animation

06.74.90.05.10

▪ Election du Président

- Vote à scrutin secret et à la majorité absolue,
- Séance d'élection présidée par le doyen de séance,

▪ Election des vice-Présidents

- Vote à scrutin secret et à la majorité absolue,

▪ Election des membres du Bureau

- Missions du bureau :
- Suivi des affaires courantes du syndicat,
 - Préparer les séances du comité syndical,

▪ Commission des Marchés

- Conformément au règlement intérieur fixé à 5 membres titulaires et 5 suppléants

Missions de la commission des marchés : Analyse des offres et sélection des candidats retenus